



COMMUNE DE GOUY-SOUS-BELLONNE

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton de Brebières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire), à la suite d'une convocation en date du mardi 30 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire), Monsieur Patrick LEGROS (Adjoint au Maire), Madame Marie-Astrid GUEN (Adjointe au Maire), Madame Lise CALVET (Adjointe au Maire), Monsieur Christophe KOLASINSKI (Adjoint au Maire), Madame Marie-Henriette DRAPIER (Conseillère Municipale), Monsieur Nicolas STANZANI (Conseiller Municipal), Monsieur Fabien DANGUERIAUX (Conseiller Municipal), Madame Sabrina BELARBI (Conseillère Municipale), Madame Clémentina LOLIVIER (Conseillère Municipale), Monsieur Freddy GARCIA (Conseiller Municipal), Monsieur Mickaël CANONNE (Conseiller Municipal), Madame Florence PAROT (Conseillère Municipale).

Etai(en)t absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Madame Valéry LOUCHET par Madame Sabrina BELARBI, Madame Véronique DHENIN par Madame Clémentina LOLIVIER.

Etai(en)t absent(s) excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Président de séance : Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Astrid GUEN

Délibération n° 2023_06_09_008

Objet : Information sur le projet d'eparc éolien de Brebières

Monsieur le Maire expose :

Par courrier reçu le 22 mai 2023, monsieur le Préfet du Pas-de-Calais nous informe de l'ouverture d'une enquête publique concernant un projet d'implantation d'un parc éolien à Brebières. Le projet présenté par la SAS « parc éolien de Brebières » consiste en l'implantation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de Brebières. Le Conseil municipal peut émettre un avis tout comme l'ensemble de la population concernée par le périmètre du projet (26 communes). Le cas échéant, cet avis devra parvenir en Préfecture au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête. Néanmoins à ce jour, le

RF
ARRAS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/06/2023

062-216203836-20230609-2023_06_09_008-DE

dossier n'est pas consultable. Il ne le sera que durant l'enquête publique, soit du 12 juin au 12 juillet 2023 inclus.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2023 portant ouverture d'enquête publique suite à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien par la société « parc éolien de Brebières SAS » ;

Considérant les éléments en possession sur le sujet et l'intérêt qu'il y a à délibérer ;

Considérant les échanges récents en Conseil municipal relatifs à l'implantation d'éoliennes sur le territoire intercommunal ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre dès à présent un avis de principe défavorable au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité d'accepter la proposition ci-dessus (14 voix pour ; 1 abstention : Mickaël CANONNE).

Le Président,

Le Secrétaire,

Jean-Philippe HERMANT

Marie-Astrid GUEN

